

REFORME DE LA SOUS-DIRECTION SPIB2

Les trois domaines de compétence de la sous-direction - à savoir le budget, les achats et l'immobilier - s'inscrivent dans le contexte d'une triple ambition gouvernementale visant à développer la régionalisation, la mutualisation et la professionnalisation. C'est donc dans ce contexte qu'il est proposé de faire évoluer l'organisation de la sous-direction SPIB2 selon les axes décrits ci-après.

- **Recentrer le bureau SPIB2A « Pilotage du budget et de l'exécution de la dépense » sur le pilotage du programme 156 et le contrôle interne budgétaire.**

Il est proposé que le bureau budgétaire se consacre exclusivement à la fonction de responsable du programme 156, donc sur les enjeux de calibrage, de négociation et de pilotage des crédits du programme et les relations avec les acteurs de la procédure budgétaire (RFFIM, CBCM, DB, Cour des comptes, Parlement). Il est également proposé de renforcer la dimension contrôle interne budgétaire en y dédiant une ressource clairement identifiée pour d'une part, poursuivre les actions de fiabilisation des imputations des dépenses et d'autre part, développer les analyses de soutenabilité, notamment en lien avec la mission de contrôle de gestion des systèmes d'information.

- **Elargir les compétences de SPIB2B à la répartition et au pilotage de la DGF en établissant un lien plus clair entre allocation des ressources et optimisation des moyens matériels déployés par les directions pour leur fonctionnement (logistique, bureautique et maintenance immobilière).**

Sur la base d'une analyse partagée, le bureau SPIB-2B pilote depuis 2014 un dispositif de dialogue avec certaines directions volontaires pour identifier des marges de progrès dans la gestion allant au-delà de la stricte approche budgétaire. Il est proposé d'ancrer et de développer cette démarche en confiant la répartition et le suivi des crédits de la DGF au bureau SPIB2B. En lien avec les autres bureaux concernés de la direction générale, cette nouvelle organisation pourrait se traduire par une évolution des modalités de répartition des crédits de la DGF, qui sont aujourd'hui totalement forfaitaires et homogènes pour toutes les directions, vers la mise en place d'un bonus incitatif pour les directions qui mettent en œuvre des plans volontaristes de rationalisation de leurs dispositifs de fonctionnement courant (gestion du courrier, bureautique, solutions d'impression, fluides, téléphonie, frais de déplacement, etc.). Plus largement, cette approche permettrait également un dialogue plus étroit et objectif de la situation de chaque direction.

Ces orientations ont été présentées aux cadres de la sous-direction en avril 2016 et ont fait l'objet de deux groupes de travail courant mai 2016 pour préciser les modalités de mise en œuvre.

La réorganisation proposée a vocation à prendre effet au 1^{er} septembre (à l'occasion des mobilités entrantes et sortantes).